

RCS : ST DENIS DE LA REUNION

Code greffe : 9741

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST DENIS DE LA REUNION atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00647

Numéro SIREN : 520 658 691

Nom ou dénomination : GROUPE OPALE ALSEI

Ce dépôt a été enregistré le 02/01/2020 sous le numéro de dépôt B2020/000012

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
SAINT-DENIS-DE-LA-REUNION

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/000012**
n° de gestion : **2010B00647**
n° SIREN : **520 658 691 RCS Saint Denis de La Réunion**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Saint-Denis-de-La-Réunion certifie avoir procédé le 02/01/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

GROUPE OPALE ALSEI - Société par actions simplifiée
40 rue Louis Breguet - Zac 2000 97420 le Port -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels

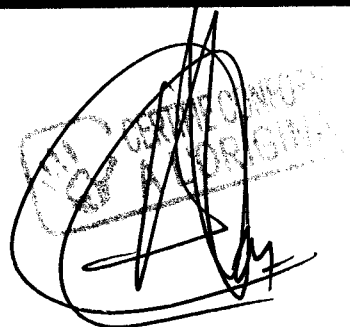


271423

SAS GROUPE OPALE ALSEI

**47 rue Breguet
97420 LE PORT**

**Comptes annuels
du 01/01/2018 au 31/12/2018**

A handwritten signature in black ink is written over a circular stamp. The stamp contains the text "BDO REUNION MAYOTTE" and "LE PORT" in a circular arrangement.

Bilan Actif

	Bilan 2018	Bilan 2017	Bilan 2016	Bilan 2015
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	18 110	184	17 926	
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	63 190	25 647	37 543	46 841
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	1 450 649		1 450 649	1 945 504
Créances rattachées aux participations	3 600 621		3 600 621	5 100 870
Autres titres immobilisés	218 498	183 496	35 002	8 741
Prêts				
Autres immobilisations financières	7 790		7 790	6 285
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 291 387	22 500	1 268 887	291 875
Autres créances	786 132		786 132	416 681
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	6 298		6 298	3 802
Charges constatées d'avance (3)	3 021		3 021	
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	7 445 696	231 827	7 213 869	7 820 599
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Passif

	31/12/2018	31/12/2017
Capitaux propres		
Capital	356 500	356 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	1 667 115	1 667 115
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	24 000	24 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	290 000	
Report à nouveau	694 213	691 036
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-267 555	293 177
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 764 273	3 181 828
Autres actifs financiers		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES ACTIFS FINANCIERS		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	150 000	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	27 325	30 325
Emprunts et dettes financières diverses (3)	2 317 540	3 396 887
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 692 747	1 241 446
Dettes fiscales et sociales	251 515	96 599
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	8 469	23 513
Produits constatés d'avance (1)	2 000	
TOTAL DETTES FINANCIERES	4 435 197	4 788 771
Dettes d'exploitation		
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	7 213 869	7 820 599
(1) Dont à plus d'un an (a)	14 399	4 788 771
(1) Dont à moins d'un an (a)	4 435 197	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	1 533	
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/12/2018	31/12/2017	Ecart	%
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)	3 800	4 698 812	-4 695 012	-99,92
Production vendue (services)	483 664	25 909	457 755	NS
Chiffre d'affaires net	487 464	4 724 721	-4 237 257	-89,68
<i>Dont à l'exportation et livraisons intracomm.</i>				
Production stockée		-1 449 675	1 449 675	-100,00
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (& amort.), tsf charges	875 809		875 809	
Autres produits	1 165	1 540	-375	-24,35
Total produits d'exploitation (I)	1 364 438	3 276 585	-1 912 148	-58,39
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats matières premières et autres approvts				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)	706 654	3 012 085	-2 305 431	-76,54
Impôts, taxes et versements assimilés	9 022	7 966	1 056	13,25
Salaires et traitements	421 045	130 082	290 963	223,68
Charges sociales	136 046	53 349	82 698	155,01
Dotations aux amortissements et dépréciations:				
- Sur immobilisations : dotations aux amortiss.	9 483	9 298	184	1,98
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciat.				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciat.				
- Pour risques et charges : dotations aux provis.				
Autres charges	890	4	886	NS
Total charges d'exploitation (II)	1 353 739	3 222 783	7 956 44	60,00
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	81 299	63 804	17 496	27,42
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	10 211		10 211	
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	3 359		3 359	
Produits financiers				
De participation (3)	1 406	269 338	-267 932	-99,48
D'autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	39 074	4 128	34 946	846,58
Reprises sur provisions et dépréciat. et tsf charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mob. de placement				
Total produits financiers (V)	40 480	274 466	-233 986	-57,4
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciat. et aux provi				
Intérêts et charges assimilées (4)	366 032	684	365 349	NS
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placem				
Total charges financières (VI)	366 032	684	365 349	NS
RESULTAT FINANCIER (V-IV)	-325 552	272 783	-598 335	-219,34
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-I)	-237 401	336 586	-573 988	-170,53

Compte de résultat (suite)

	31/12/2018	31/12/2017	Montant	%
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	1 922		1 922	
Sur opérations en capital	500 000		500 000	
Reprises sur provisions et dépréciation et tsf charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	501 922		501 922	
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	322	3 270	-2 948	-90,15
Sur opérations en capital	497 575		497 575	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provis.				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	497 897	3 270	497 897	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	4 025	-3 270	7 295	-223,07
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	34 179	40 139	-5 960	-14,85
Total des produits (I+II+III+IV+V+VI)	1 017 061	1 010 150	1 039 012	-16,00
Total des charges (I+II+III+IV+V+VI+VII+VIII)	1 284 586	1 253 876	1 072 270	-52,32
BENEFICE OU PERTE	-267 555	293 177	-560 732	-191,26
(a) Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs				
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs				
(3) Dont produits concernant les entités liées				
(4) Dont intérêts concernant les entités liées				

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'entreprise : SAS GROUPE OPALE ALSEI

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 7 213 869 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 267 555 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2018 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements N° 2015-06 du 23 novembre 2015 et N° 2017-03 du 3 novembre 2017.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 3
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 13 952 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Groupe OPALE ALSEI S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018
Groupe OPALE ALSEI S.A.S.
40 rue Louis Breguet - 97420 Le Port - La Réunion
Ce rapport contient 11 pages
Référence : VdB-SC

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directeur et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Groupe OPALE ALSEI S.A.S.

Siège social : 40 rue Louis Breguet - 97420 Le Port - La Réunion
Capital social : €. 356 500

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée générale de la société GROUPE OPALE ALSEI S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Groupe OPALE ALSEI S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

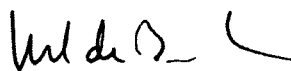
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 27 septembre 2019

KPMG S.A.



Vincent de Becquevort
Associé

Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	18 110	184	17 926	
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	63 190	25 647	37 543	46 841
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	1 450 649		1 450 649	1 945 504
Créances rattachées aux participations	3 600 621		3 600 621	5 100 870
Autres titres immobilisés	218 498	183 496	35 002	8 741
Prêts				
Autres immobilisations financières	7 790		7 790	6 285
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	5 358 858	209 327	5 149 531	7 108 241
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 291 387	22 500	1 268 887	291 875
Autres créances	786 132		786 132	416 681
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	6 298		6 298	3 802
Charges constatées d'avance (3)	3 021		3 021	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 080 539	22 500	2 064 339	7 12 358
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	7 445 696	231 827	7 213 869	7 820 599
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Passif

	31/12/2018	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	356 500	356 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	1 667 115	1 667 115
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	24 000	24 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	290 000	
Report à nouveau	694 213	691 036
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-267 555	293 177
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 764 273	3 031 828
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	150 000	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	27 325	30 325
Emprunts et dettes financières diverses (3)	2 317 540	3 396 887
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 692 747	1 241 446
Dettes fiscales et sociales	251 515	96 599
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	8 469	23 513
Produits constatés d'avance (1)	2 000	
TOTAL DETTES	4 449 596	4 788 771
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	7 213 869	7 820 599
(1) Dont à plus d'un an (a)	14 399	4 788 771
(1) Dont à moins d'un an (a)	4 435 197	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	1 533	
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/12/2018	31/12/2017	Ecart €	%
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)	3 800	4 698 812	-4 695 012	-99,92
Production vendue (services)	483 664	25 909	457 755	NS
Chiffre d'affaires net	487 464	4 724 721	-4 237 257	-89,68
<i>Dont à l'exportation et livraisons intracomm.</i>				
Production stockée		-1 449 675	1 449 675	-100,00
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (& amort.), tsf charges	875 809		875 809	
Autres produits	1 165	1 540	-375	-24,35
Total produits d'exploitation (I)	1 364 438	3 276 587	-1 912 148	-58,36
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats matières premières et autres approvs				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)	706 654	3 012 085	-2 305 431	-76,54
Impôts, taxes et versements assimilés	9 022	7 966	1 056	13,25
Salaires et traitements	421 045	130 082	290 963	223,68
Charges sociales	136 046	53 349	82 698	155,01
Dotations aux amortissements et dépréciations:				
- Sur immobilisations : dotations aux amortiss.	9 483	9 298	184	1,98
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciat.				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciat.				
- Pour risques et charges : dotations aux provis.				
Autres charges	890	4	886	NS
Total charges d'exploitation (II)	1 283 139	3 212 783	-1 929 644	-60,06
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	81 299	63 804	17 496	27,42
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	10 211		10 211	
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	3 359		3 359	
Produits financiers				
De participation (3)	1 406	269 338	-267 932	-99,48
D'autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	39 074	4 128	34 946	846,58
Reprises sur provisions et dépréciat. et tsf charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mob. de placement				
Total produits financiers (V)	40 480	273 466	-232 986	-85,20
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciat. et aux provi				
Intérêts et charges assimilées (4)	366 032	684	365 349	NS
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placem				
Total charges financières (VI)	366 032	684	365 349	NS
RESULTAT FINANCIER (V-IV)	-325 552	272 783	-598 335	-219,34
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-I)	-237 401	336 586	-573 988	-170,53

Compte de résultat (suite)

	31/12/2018	31/12/2017	Ecart €	%
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	1 922		1 922	
Sur opérations en capital	500 000		500 000	
Reprises sur provisions et dépréciation et tsf charges				
Total produits exceptionnels (VII)	501 922		501 922	
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	322	3 270	-2 948	-90,15
Sur opérations en capital	497 575		497 575	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provis.				
Total charges exceptionnelles (VIII)	497 897	3 270	494 627	NS
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	4 025	-3 270	7 295	-223,07
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	34 179	40 139	-5 960	-14,85
Total des produits (I+II+V+VII)	1 917 051	3 550 053	-1 633 002	-46,00
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 184 606	3 256 876	-1 072 270	-32,92
BENEFICE OU PERTE	-267 555	293 177	-560 732	-191,26
(a) Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs				
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs				
(3) Dont produits concernant les entités liées				
(4) Dont intérêts concernant les entités liées				

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'entreprise : SAS GROUPE OPALE ALSEI

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 7 213 869 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 267 555 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2018 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements N° 2015-06 du 23 novembre 2015 et N° 2017-03 du 3 novembre 2017.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 3
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 13 952 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

GROUPE OPALE ALSEI

Société par actions simplifiée au capital de 356.500 €

Siège social : 40, rue Louis Breguet - 97420 Le Port

520 658 691 RCS Saint Denis de la Réunion

EXTRAIT PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 30 SEPTEMBRE 2019

RESOLUTION D'AFFECTATION :

L'assemblée générale constate que l'exercice clos au 31 décembre 2018 se solde par une perte de 267.555 €, que le compte « Report à nouveau » s'élève à la somme de 694.213 €.

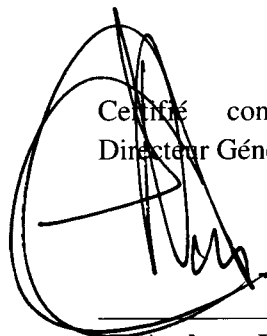
L'assemblée générale constate que la réserve légale aurait dû être intégralement dotée à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et décide de régulariser ce point en affectant la somme de 11.650 € au compte « Réserve Légale », a la suite de quoi celle-ci est intégralement dotée, ce qui forme un résultat distribuable de 415.008 €.

L'assemblée générale décide ensuite d'affecter le résultat distribuable de la manière suivante :

1) Réserve légale	0 €
2) Dividendes	0 €
3) Report à nouveau	415.008 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme par le
Directeur Général



M. Anthony PEREZ